

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf avril, le conseil municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur SIMONDANT Martial, Maire.

Date de la convocation : 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : SIMONDANT Martial, CHAUVIN Pascal, DURAND Grégory, BOUVIER Christian, GUETAT Suzanne, GREA Pascale, LECOMTE LEMOINE Brigitte, METRAL Evelyne, PIGNARD Laurence, PIOLAT Laetitia, ROUSSILLON Julien, SAUNIER Isabelle.

Absents avec pouvoir : LAMOURY Michelle donne pouvoir à GUETAT Suzanne
CROUZET Rémy donne pouvoir à SIMONDANT Martial
GAUTIER Alexandra donne pouvoir à PIOLAT Laëtitia

Excusés : FAURY Fabrice, GUILLAUD Baptiste, JACQUENOT Stéphane, NATIVEL Isabelle

Secrétaire de séance : Pascal CHAUVIN

Rédacteur du compte rendu : Julien ROUSSILLON

Le Maire renouvelle, en son nom et au nom du conseil municipal, ses condoléances à Isabelle SAUNIER suite au décès de son papa.

Ouverture de séance : 20h

Observations sur le procès-verbal de la séance précédente : Néant
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- **Délibérations** :
 - Voirie – Choix du prestataire pour le point à temps et la réfection des bandes de roulement
 - Voirie – Choix du prestataire pour le marquage
 - Subventions exceptionnelles aux associations
 - Choix du prestataire – étude préalable de diagnostic église (tranche ferme) + maîtrise d'œuvre (tranche optionnelle)
 - Demande de subvention au Département de l'Isère pour l'église (étude préalable et maîtrise d'œuvre)
 - Convention de servitude ENEDIS
 - Combe Biera : mission d'AMO
- Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation
- Informations
- Comptes rendus de réunions
- Questions diverses

DELIBERATIONS

Délibération n° D 2024-04-19 / 01

VOIRIE – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE POINT A TEMPS ET LA REFECTION DES BANDES DE ROULEMENT

Un appel à devis a été lancé concernant la campagne de point à temps 2024 et la réfection des bandes de roulement,

Après analyse des différentes propositions, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Commune	Montant HT
CUMIN TP	TRAMOLE	42 172.95 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise CUMIN TP pour un montant total HT de 42 172.95 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

Délibération n° D 2024-04-19 / 02

VOIRIE – CHOIX DU PRESTATAIRE MARQUAGE

Un appel à devis a été lancé concernant la réfection des marquages routiers,

Après analyse des différentes propositions, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Commune	Montant HT
PROXIMARK	ECHIROLLES	7 267.80 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise PROXIMARK pour un montant total HT de 7 267.80 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

Délibération n° D 2024-04-19 / 03

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Vu le nouveau règlement d'attribution des subventions adopté le 6 mars 2024,

Considérant les demandes de subventions exceptionnelles reçues au 10 avril 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** les subventions « exceptionnelles » comme suit :

ASSOCIATION	Objet	Montant
ACFC	Stage vacances de 5 jours	1 500 €
FNACA	Participation achat d'un drapeau	200 €
SOU DES ECOLES	Participation à l'organisation du rallye VTT	1 000 €
ABC	Matériel - développement de l'école de basket	1 500 €
JE T'AIME A L'ARTASIENNE	Matériel - fête des mères et fête d'été	700 €
	TOTAL	4 900 €

- **DIT** que les montants sont votés individuellement
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération et à signer toute pièce s'y rapportant.

Julien ROUSSILLON

Les montants pour les subventions exceptionnelles étaient indiqués en 3 tranches : 500€ / 1 000€ ou 1 500€ dans le règlement.

C'était effectivement l'idée initiale. Après étude des dossiers, il est proposé de conserver uniquement un montant maximum de 1 500€ mais sans seuil déterminé ; les montants sont ensuite proposés par la commission en fonction des projets et actés en conseil municipal. Le formulaire va évoluer afin d'inclure le budget prévisionnel des actions.

Subventions socle pour les demandes externes :

Un nouvel examen sera effectué en septembre pour les retardataires et les demandes externes (catégorie B). Un courrier leur sera adressé pour les en informer.

Délibération n° D 2024-04-19 / 04

CHOIX DU PRESTATAIRE ETUDE PREALABLE DE DIAGNOSTIC EGLISE et MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs désordres sont constatés sur l'ancien et le nouveau clocher de l'église.

Avant toute orientation et réalisation de travaux, il convient d'avoir une approche globale et méthodique de ce bâti en se dotant d'une étude préalable de diagnostic.

Une consultation a donc été lancée le 6 mars 2024 pour cette étude (tranche ferme) ainsi que pour la maîtrise d'œuvre qui devrait en découler (tranche optionnelle).

La date limite de remise des offres était fixée au 12 avril 2024.

4 entreprises ont été consultées.

Après analyse des propositions reçues, il est proposé de retenir l'entreprise suivante :

Entreprise	Commune	Montant HT
ATELIER ISSHIN	VILLEURBANNE	14 000 € Tranche ferme
		22 000 € Tranche optionnelle

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise ATELIER ISSHIN pour un montant total HT de 14 000 € (tranche ferme) et 22 000 € (tranche optionnelle)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

Délibération n° D 2024-04-19 / 05

ETUDE PRELABLE DE DIAGNOSTIC EGLISE et MAITRISE D'OEUVRE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le contexte de l'étude de diagnostic nécessaire pour l'église d'Artas (tranche ferme) ainsi que la maîtrise d'œuvre qui devrait en découler (tranche optionnelle).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant (tranche ferme + tranche optionnelle) :

Conseil Départemental de l'Isère (60%)	21 600 €
Auto financement (40%)	14 400 €

	36 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VALIDE** le lancement de l'étude de diagnostic pour l'église d'Artas
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **DECIDE** de solliciter auprès du Département de l'Isère l'attribution d'une subvention pour ce projet conformément au plan de financement ci-dessus
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à cette demande
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette demande

Délibération n° D 2024-04-19 / 06

CONVENTIONS DE SERVITUDE ENEDIS

Il est porté à la connaissance du conseil municipal les documents suivants :

- **Conventions de servitude avec ENEDIS**

Régularisées entre la société ENEDIS et la commune d'ARTAS pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle suivante appartenant à la commune :

- **Section D n° 620**

Moyennant une indemnité de **239 €**

Ces conventions prévoient une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du maire par procuration de ce dernier (ci-après « MANDANT ») au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « MANDATAIRE ») à l'effet de :

- **SIGNER** tout acte contenant convention de servitudes et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270 037 000 EUROS, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34 place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- **FAIRE** toutes les déclarations.
- **PASSER** et **SIGNER** tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le MANDATAIRE sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

COMBE BIERA – MISSION AMO

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réalisation d'un tamponnement des débordements de la combe Biera à Artas, le long de la route du Revollet et évacuation dans le Charavoux pour lequel des demandes de subvention ont été effectuées lors du précédent conseil.

Pour cette opération il est proposé de retenir comme AMO l'entreprise ICDF pour un montant estimé de 3 547.87 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du choix de l'entreprise ICDF pour exercer la mission AMO du projet Combe Biera pour un montant estimé de 3 547.87€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son délégataire à signer les pièces correspondantes.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2122-22 du code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation et notamment :

Le conseil municipal est informé des décisions suivantes concernant :

- La prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

TRAVAUX ET CONTRATS EN COURS

DATE	FOURNISSEUR	TRAVAUX / DESCRIPTIF	PRIX HT
19/03/2024	JOCTEUR	Clôture école	6 400.00 €
15/04/2024	KROMM	Clôtures grillagées mobiles	1 690.00 €

- L'urbanisme, l'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols

DECLARATIONS PREALABLES

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
DP0380152310084	ESCOFFIER François et Marion	99 sentier du Boutat	Piscine	29/12/2023	Accordée le 06/02/2024
DP0380152410002	PETOUKHOV Kouzma	220 rue du Stade	Changement porte de garage	04/01/2024	Accordée le 01/03/2024
DP0380152410007	FRESCHI Romain	190 chemin des Combettes	Installation photovoltaïque	07/02/2024	Retrait le 01/03/2024
DP0380152410008	Charpentes Flacher	1229 route de Bourgoin	Installation rack de rangement	14/02/2024	Accordée le 09/03/2024

DP0380152410009	BEY Christine	360 rue du Métras	Mur de clôture	17/02/2024	Retrait le 01/03/2024
DP0380152410016	Commune d'Artas	Rue de l'Eglise – GS2	Remplacement clôture et portillon	13/03/2024	Accordée le 13/03/2024
DP0380152410019	MEUNIER Adrien et JOUVE Emeline	76 chemin du Martin	Installation pompes à chaleur	17/03/2024	Accordée le 02/04/2024
DP0380152410020	PASCAL Robin	90 chemin de la Brosse	Installation photovoltaïque	19/03/2024	Accordée le 02/04/2024
DP0380152410022	BERTHIER Cédric	1229 route de Bourgoin	Installation photovoltaïque	27/03/2024	Accordée le 02/04/2024
DP0380152410025	RINGELBERG Philippe	190 chemin des Combettes	Installation photovoltaïque	29/03/2024	Accordée le 02/04/2024
DP0380152410014	SEROUR Elodie	1679 chemin des Combettes	Véranda	09/03/2024	Accordée le 08/04/2024
DP0380152410015	SEROL Florian	66 rue des Mitrons	Mur de clôture	12/03/2024	Accordée le 09/04/2024
DP0380152410023	MARTIN Rachel	1810 chemin du Barroz	Mur de clôture, portillon et remplacement portail	28/03/2024	Accordée le 09/04/2024
DP0380152410013	CANTELLA July-Mary et GIRAUDO Clément	360 rue d.J Métras	Mur de clôture	08/03/2024	Accordée le 10/04/2024
DP0380152410024	PARDOEN Eric	128 chemin du Cinquin	Installation photovoltaïque	29/03/2024	Accordée le 10/04/2024

PERMIS DE CONSTRUIRE / PERMIS D'AMENAGER / PERMIS DE DEMOLIR

N° Dossier	Demandeur	Adresse	Objet	Demande	Décision
PC0380152310030	SERRANO Séverine	29 chemin des Granges	Maison individuelle	16/10/2023	Accordé le 10/02/2024
PC0380152310034	PIGNARD Raphaël	409 chemin de Mollie et Tout Vent	Création d'un entrepôt	09/11/2023	Accordé le 13/03/2024
PC0380152310036	FERRY Elodie	170 chemin des Combettes	Maison individuelle	17/11/2023	Accordé le 07/03/2023
PC0380152310037	BERIAUD Gérald et Cécile	170 chemin des Combettes	Maison individuelle	21/12/2023	Accordé le 13/03/2023
PC0380152310038	LARDIERE Rodrigue	Chemin de la Verne	Hangar agricole	28/12/2023	Accordé le 06/04/2024
PC0380152410001	PEREIRA Mickaël	Route du Revollet	Retrait au profit SCI HOME PM	09/01/2024	Retrait le 26/02/2024
PC0380152410002	HOME PM	Route du Revollet	Maison individuelle	11/01/24	Accordé le 04/03/2024
PC0380152410006	SCARPINI Damien	415 route du Revollet	Maison individuelle	01/03/2024	Refusé le 28/03/2024

INFORMATIONS DIVERSES

Ressources humaines :

Un agent est en arrêt maladie jusqu'au 2 mai 2024. Il est actuellement remplacé. Il devrait normalement pouvoir reprendre ses fonctions à l'issue de cet arrêt. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

OM – Points d'apport volontaire :

- Conteneurs semi-enterrés vers le local des associations : les travaux sont en cours de finalisation.
- Conteneurs enterrés rue de l'église : suite à la présence d'un réseau électrique privé non répertorié, les conteneurs ont dû être décalés côté cour du G2. La pose de la nouvelle clôture sera terminée pour la semaine 18.
- Les points aériens sont en cours d'aménagement : certains points sont déjà existants, d'autres à créer sur des espaces communaux ou mis à disposition par des propriétaires privés. Le conseil municipal remercie ces derniers.
- Il y aura en tout 12 points d'apport volontaire et de collecte des ordures ménagères sur la commune. La localisation des points est disponible sur le flash info.

Travaux étanchéité du clocher :

Les travaux seront réalisés la semaine 18 par l'entreprise NOIR ETANCHEITE et seront terminés pour la rentrée scolaire.

Terrasses de la Fontaine :

Une rencontre avec l'entreprise CHANUT a eu lieu en mars.

Le dossier reste actif aux yeux de l'entreprise. Au vu de la conjoncture actuelle et de la baisse d'activité dans le BTP, une démarche pour baisser les prix (environ 10%) est en cours. Toutefois, le qualitatif de l'ensemble du projet sera maintenu et répondra aux attentes convenues. Une opération de commercialisation sera relancée à la fin de cet été. Un travail de communication sera engagé prochainement pour lancer cette opération.

Centre bourg : Groupe de travail avec le CAUE :

Le compte-rendu de la réunion du 03/04/24 a été diffusé aux élus. Une prochaine réunion est prévue en visio courant mai pour définir les objectifs et écrire le cahier des charges d'une consultation.

- L'idée principale est de mailler les différents parkings en périphérie (place du 8 mai 1945, local associatif, place du 19 mars 1962) avec des cheminements piétons.
- Rue des coquetiers : possibilité d'aménagements complémentaires
- Rue du centre : redéfinition de l'utilisation du stationnement et réflexion des espaces d'échange et de rencontre.
- Plusieurs espaces seront à travailler pour être plus esthétiques / attractifs.

Elections européennes du 9 juin :

L'horaire du scrutin a été confirmé : 8h-18h. Il manque pour le moment la réponse de deux personnes pour des permanences aux bureaux de vote. Nous sommes à la recherche de 2 scrutateurs le soir pour le dépouillement.

Calendrier des conseils municipaux :

Est-ce que l'alternance mercredi / vendredi convient à tout le monde ? ou est-ce que l'on laisse uniquement le vendredi ?

Un sondage sera effectué sur la pertinence ou non de l'alternance.

Incendie rue du Métras :

Un incendie sur une propriété privée s'est déclaré dans la rue du Métras le 31 mars. Il n'y a pas eu de blessé. L'incendie a impacté 4 tènements :

- 1 inoccupé
- 1 loué
- 1 qui englobe le salon de coiffure + 1 logement en location

- 1 dont seules les dépendances ont été touchées

Les deux locataires ont trouvé à se reloger temporairement auprès de famille ou d'amis. Le CCAS a essayé d'accompagner au mieux leur relogement de façon plus pérenne en contactant notamment le syndic Chemin Boyet et Alpes Isère Habitat afin de leur faire des propositions de logement. Une famille a accepté une proposition de relogement aux HLM de la Barre à St Jean de Bournay. L'autre famille a refusé, à 2 reprises, les logements proposés.

Face aux risques et pour sécuriser le secteur, M. le Maire a fait nommer un expert judiciaire auprès du tribunal administratif. L'expert a rendu ses conclusions en fin de semaine 16 et elles ont conduit à la rédaction d'un arrêté de danger imminent pour bâtiments menaçant ruine.

Cet arrêté impose les travaux suivants :

- Des travaux immédiats de sécurisation de l'ensemble des tènements avec notamment la démolition des cheminées, la dépose de la charpente en ruine de la dépendance du n°78 ; la démolition du mur nord séparant les tènements n°78 et n°88 ; un diagnostic de la charpente du n°88.
- Des travaux de démolition de l'ensemble des bâtiments n°94 et n°102 sous 3 mois.
- Si ces travaux ne sont pas effectués dans les délais, M. le Maire devra intervenir pour les diligenter afin de sécuriser le secteur. Les frais engendrés seront refacturés aux propriétaires concernés.

Suite à cela, le salon de coiffure de ce secteur doit fermer ses portes. L'étage de la salle des associations peut temporairement être mis à disposition.

M. le Maire tient à rappeler aux membres du conseil municipal que la collectivité intervient uniquement au titre de l'aspect sécurité publique, la commune n'étant propriétaire d'aucun tènement. La circulation dans la rue est strictement interdite aux véhicules et aux piétons.

Contentieux terrain multisports – Next D :

Pour rappel, un contentieux est en cours avec la société NEXT D concernant la passation du contrat de commande publique pour le terrain multisport. Le jugement a été rendu.

La commune est condamnée à payer 7 000 € à NEXT D + 1 500 € de dédommagement soit un total de 8 500 €. Le conseil municipal regrette le jugement prononcé par le tribunal car la commune fait les frais d'une bataille commerciale et technique entre les sociétés pour une précision de norme qui n'avait pas été portée au cahier des charges.

Flash info Avril 2024 :

Il est prêt à être distribué. Remerciement à ceux qui ont contribué à son élaboration.

Agenda :

22.04 à 14h30 :	Point sur le fonctionnement du carrefour à feux
23.04 à 9h00 :	Rdv AGEDEN / Bilan maternelle et gymnase : économies d'énergie et suivi à mettre en place
25.04 à 20h30 :	Commission communication pour Bulletin municipal
07.05 9h00 :	Rdv avec le Maire de St Jean de Bournay / Président du SIRRA : visite de la combe Biera
08.05 à 11h :	Commémoration du 8 mai
14.05 à 15h :	Rdv au stade par rapport à la rétention d'eau – fuite sur la bâche
16.05 à 9h :	Commission électorale
16.05 à 20h30 :	Commission communication pour Bulletin municipal
25.05 à 17h :	Cérémonie de la fête des mères
29.05 à 20h :	Conseil municipal

COMPTES RENDUS DES REUNIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Suzanne GUETAT (pour Michelle LAMOURY)

• Conseil d'école : 07 mars 2024

- Effectifs pour la rentrée 2024/2025 : 183 élèves à ce jour.
- Projets écoles : Noël, piscine, Mardi Gras, semaine des maths, échanges de lecture
- Sport en élémentaire : tous les élèves ont participé aux activités : patinoire, escalade, roller, escrime, tir à l'arc
- Semaine banalisée jeux olympiques du 27 au 31 mai
- Remerciements à la mairie pour des aménagements de classe
- Demandes pour remplacement d'ordinateurs
- Présentation du projet « un arbre, un habitant » : la commune a planté 40 arbres, les élèves de CM2 vont parrainer un arbre chacun
- Cour du G2 : la clôture sera changée aux vacances d'avril
- Les parents d'élèves notent que les enfants apprécient les repas préparés par le traiteur

• Visite des Délégués Départementaux de l'Education Nationale : 04 avril 2024

- Les locaux sont bien entretenus

Petite alerte sur la baisse des effectifs : le nombre d'enfants rentrant au collège est supérieur au nombre d'enfants entrant en maternelle.

Une consultation est en cours pour le choix du traiteur à la rentrée prochaine.

Christian BOUVIER

• Réunion CCAS le 8 mars

4 délibérations :

- Compte de gestion du trésorier – Budget CCAS – Exercice 2023
- Approbation du compte administratif 2023 – Budget CCAS
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget 2023
- Budget primitif du CCAS – Exercice 2024

Organisation du concert du 13 avril ; Repas des Aînés du 20 avril 2024 ; Fête des Mères du samedi 25 mai ; Remise des caleçons ; Matinée des fours du dimanche 8 septembre ; Soirée théâtre du samedi 12 octobre ; Rencontres Café-Retrouvailles qui ont lieu le dernier jeudi de chaque mois

• Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) le 11 mars à La Côte St André.

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) s'adressent au grand public et auront lieu du 07 au 20 octobre 2024.

Les objectifs des SISM :

- PROMOUVOIR une vision globale de la santé mentale.
- INFORMER sur la santé mentale, les troubles psychiques, les possibilités de rétablissement, les droits et la variété des ressources existantes (promotion, prévention, éducation, soins, accompagnements, entraide, etc.).
- DÉSTIGMATISER les troubles psychiques en favorisant le partage du savoir expérientiel et déstigmatiser les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales.
- FAVORISER le développement des ressources individuelles, sociales et environnementales pour prendre soin de la santé mentale de la population.
- FÉDÉRER les personnes qui souhaitent agir en faveur de la santé mentale, construire des événements en partenariat local et ouvrir des débats citoyens.
- FAIRE CONNAÎTRE les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien.

• Réunion d'information au fonctionnement du service téléalarme le 12 mars à Reventin Vaugris.

Ce dispositif est destiné aux personnes âgées, personnes handicapées, personnes isolées et aux personnes atteintes de maladies chroniques.

En 2023, pour le centre Vienne Condrieu Agglomération il y a eu 24 237 appels et 2 285 interventions des sapeurs-pompiers.

Pour la commune d'Artas :

Au 31 décembre 2023, 20 abonnés, 426 appels, 26 interventions des sapeurs-pompiers, 2 installations et 1 dépose de dispositifs.

- **Assemblée générale Association d'Aide Alimentaire en Bièvre Isère (3 ABI) le 11 avril à St Siméon de Bressieux**

Rapport financier et rapport moral 2023

Projets 2024

Budget prévisionnel 2024

Le rapport moral et financier a été voté à l'unanimité. 60 à 70 bénévoles sont assidus.

L'achat d'un camion neuf frigorifique pour la Côte St André et l'achat d'un camion frigorifique d'occasion pour St Jean de Bournay est envisagé, d'où la mise en ligne d'une cagnotte. L'association assure le soutien alimentaire des foyers de 49 communes de Bièvre Isère. 3 distributions hebdomadaires sont assurées pour aider 176 foyers, dont 409 personnes (tout public). 103 tonnes de denrées alimentaires ont été distribuées sur l'année 2023, soit une moyenne de 10,52 kg par personne et par colis. L'association est inscrite dans un projet national décliné en territoire, intitulé "Mieux manger pour tous". Un recrutement est en cours pour remplacer la seule personne salariée pour deux jours de travail par semaine.

On remarque une recrudescence de travailleurs pauvres.

Concernant les projets 2024 :

- Rappel du plan de maîtrise sanitaire avec fiches de suivi
- Formation avec une diététicienne
- Création d'atelier culinaire

- **Réunion du Conseil d'Administration du CIAS, résidence autonomie des 4 Vallées le 16 avril à Chatonnay**

Approbation du compte rendu de Conseil d'Administration du 28 novembre 2023,

Approbation des tarifs hébergements journaliers 2024 à compter du 1er Février 2024,

Approbation de la répartition de la subvention entre Bièvre Isère et la commune d'Ecloses-Badinières,

Approbation du Compte de Gestion 2023 du Budget Principal du CIAS dressé par le Responsable du Service de Gestion Comptable,

Adoption du Compte Administratif 2023 du Budget Principal du CIAS,

Approbation du Compte de Gestion 2023 du Budget Annexe du CIAS dressé par le Responsable du Service de Gestion Comptable,

Adoption du Compte Administratif 2023 du Budget Annexe du CIAS,

Reprise définitive et affectation du résultat 2023 pour le Budget Annexe du CIAS,

Approbation du budget supplémentaire 2024 du Budget Annexe du CIAS,

Approbation des tarifs des repas pour les agents à compter du 01 janvier 2024,

Transformation de poste au tableau des emplois

La réunion était présidée par M. Fabien AUDEMAR, nouveau directeur depuis le 5 avril.

Une augmentation de 5% sur les tarifs journaliers à l'hébergement sera appliquée sur le budget prévisionnel 2024, ceci est dû à l'augmentation de l'électricité et de l'alimentation.

Le taux d'occupation des logements est à ce jour de 100%.

- **Réunion CCAS le 18 avril**

1 délibération :

- Aide exceptionnelle et prêt d'honneur pour accompagner une personne en difficulté.

Informations diverses :

Suite à l'incendie du 31 mars, une cagnotte Leetchi a été mise en place pour aider une famille avec deux enfants. Le versement se fera directement au bénéficiaire.

Fête des mères du samedi 25 mai :

11 mamans de l'année sont concernées, une invitation leur a été envoyée.

Concernant les familles de plus de 4 enfants, nous avons pour le moment 4 familles

inscrites.

Pascale GREA

- **14-03-2024 : AG Mission Locale**

La Mission Locale de la Bièvre est composée de 5 antennes : La Cote St André, St Etienne de St Geoirs, St Jean de Bournay, Le Grand Lemps et Renage, elle emploie 22 salariés. Les structures accueillent les jeunes de 16 à 25 ans et travaillent sur les thématiques de la formation, l'emploi, la mobilité, le logement et la santé.

En 2023, 724 jeunes ont été accompagnés dont 42% de mineurs.

Les comptes de l'année 2023 sont équilibrés et le Conseil d'Administration maintient la cotisation des EPCI à 1.38€ par habitant pour 2024.

Laetitia PIOLAT

- **19-04-2024 : Réunion Préparation journée des confréries**

Le rassemblement des confréries est confirmé pour le samedi 15 juin au complexe sportif Joseph Morel. Un total de 16 confréries est attendu. Nous sommes à la recherche de bénévoles pour le montage et le démontage du matériel ainsi que pour la gestion des parkings.

Julien ROUSSILLON

- **Préparation de la cérémonie du 8 mai**

En collaboration avec Mémoire et Patrimoine, une exposition sur la Guerre 39-45 dans le Nord Isère est prévue à la grange Chevrotière le 8, 11 et 12 mai de 14h à 18h. Du matériel et des archives seront exposés ainsi qu'une collection de 20 tableaux de M. Jean Brunet. De plus, la cérémonie sera animée avec la présence de 3 véhicules d'époque accompagnés de plusieurs personnes en tenues. Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes qui participe à ce projet. La cérémonie est à 11h et le vin d'honneur qui suit se fera exceptionnellement à la grange Chevrotière pour que chacun puisse visiter l'exposition.

Evelyne METRAL

- **11-04-2024 : Assemblée Générale du CNAS**

Le CNAS (action sociale du personnel territorial) a organisé l'assemblée générale de l'antenne Isère à Beauvoir de Marc. Au niveau départemental le nombre de bénéficiaires est de 3 424 pour 68 collectivités ou organismes adhérents.

Brigitte LECOMTE LEMOINE

- **Cinéma Le St Jean**

Le cinéma va être rénové en intégralité par la commune de St Jean de Bournay (intérieur + extérieur) ; AG prévue le 28/05 au cinéma ; 2/05 : projection d'un film avec débat sur la fin de vie sur l'initiative du Député Dr Yannick NEUDER ; le 14/05 retransmission de la cérémonie d'ouverture du festival de Cannes + projection du film d'ouverture.

- **Plantation des arbres**

Beaucoup d'habitants sont satisfaits et félicitent la commune d'avoir initié ce projet.

- **Une voiture est stationnée depuis très longtemps sur le parking de l'église avec un pneu crevé :**

La gendarmerie est prévenue ; le dossier est en cours

Pascal CHAUVIN

- **AG Centrales Villageoises**

- Présentation des projets d'installation de centrales photovoltaïques en cours à Septème et Artas (toiture Ecole G2, réalisation juillet 2024).

- Bilan d'activité et rapport financier.

- Renouvellement du bureau

- **04.05 à 9h15 :**

Réunion commission cadre de vie : petit patrimoine (inventaire, voir ce qui peut être mis en valeur...) + visite de la clairière derrière le gymnase pour envisager un aménagement.

En l'absence de question nouvelle, la séance est levée à 22h22

Le Maire,
M. SIMONDANT



Le secrétaire de séance,
P. CHAUVIN

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name P. Chauvin mentioned in the text above.